

Exemple type d'accord bilatéral de confidentialité anglo-saxon

Il s'agit d'un accord bilatéral de confidentialité ou Mutual Non Disclosure Agreement.

C'est l'hypothèse type d'une relation B to B où les deux entreprises ou professionnels vont être amenés à s'échanger mutuellement des informations confidentielles relatives à leur entreprises respectives, durant la phase de négociation d'un éventuel contrat final.

Notre avis : Le rapport entre les parties est équilibré car elles sont chacune à la fois communicante et bénéficiaire d'informations confidentielles.
Les parties qui reçoivent des informations supportent des obligations de confidentialité.

Cependant, là encore, rien ne garantit la qualité des informations transmises ! -paragraphe 5-

ACCORD DE CONFIDENTIALITÉ

Le présent accord (ci-après désigné "ACCORD") entre en vigueur le _____ (date)
Entre :

FOURNISSEUR _____ (désignation complète du fournisseur)

Et

CLIENT _____ (désignation complète du client).

Chaque partie est à la fois communicante et bénéficiaire d'informations confidentielles.

L'objet du présent contrat est de permettre aux parties de s'échanger des informations afin d'apprécier l'aptitude du FOURNISSEUR à vendre des produits au CLIENT pour évaluer l'opportunité de futures relations contractuelles.

1. Les Informations Confidentielles sont définies comme toute information relative à l'objet ci-dessus défini, révélée dans le cadre du présent contrat, par écrit, à l'oral, sous forme de schémas ; sous réserve qu'elle soit clairement et visiblement désignée par la PARTIE COMMUNIQUEANTE comme étant une information confidentielle.

Le présent contrat constitue lui-même une Information Confidentielle.

Les Informations Confidentielles révélées oralement devront être identifiées comme confidentielles au moment même de leur communication, et confirmées comme telles par la PARTIE COMMUNIQUEANTE, par écrit adressé à la PARTIE BÉNÉFICIAIRE, dans un délai de 30 jours à compter de cette communication orale.

2. Ne constituent pas des informations confidentielles, les informations dont la PARTIE BÉNÉFICIAIRE peut apporter la preuve :

- qu'elles étaient ou sont devenues publiques sans qu'une faute puisse être imputée à la PARTIE BÉNÉFICIAIRE,
- qu'elles ont été divulguées avec le consentement préalable et écrit de la PARTIE COMMUNIQUEANTE,
- que la PARTIE BÉNÉFICIAIRE les a légalement reçues d'un tiers autorisé à les divulguer,
- qu'elles étaient déjà en sa possession avant la date de communication par la PARTIE COMMUNIQUEANTE, ou
- qu'elles ont été développées de manière indépendante par la PARTIE BÉNÉFICIAIRE, en dehors de toute divulgation faite par la PARTIE COMMUNIQUEANTE et de toute violation du présent accord.

3. S'il est demandé à la PARTIE BÉNÉFICIAIRE de révéler des Informations Confidentielles en vertu de la loi applicable, de la réglementation ou d'une ordonnance de justice ; la PARTIE BÉNÉFICIAIRE devra en donner notification, par écrit et sans délai, à la PARTIE COMMUNIQUEANTE, et rechercher un motif légitime de s'opposer à cette demande ainsi que demander une ordonnance de protection ou exercer tout autre recours approprié.

En l'absence d'ordonnance de protection, si la PARTIE BÉNÉFICIAIRE estime, sur les conseils de son avocat, qu'elle est astreinte de révéler de telles informations, la PARTIE BÉNÉFICIAIRE ne devra révéler que les seules informations spécifiquement demandées et seulement dans la mesure où elle est contrainte de le faire.

4. Pendant toute la durée du présent contrat et pendant ____ (durée) après son échéance, la PARTIE BÉNÉFICIAIRE :

- ne devra pas révéler les Informations Confidentielles à des tiers,
- devra limiter leur communication à ses seuls employés à qui elles sont strictement nécessaires et qui seront tenus à des accords de confidentialité sensiblement similaires au présent contrat,
- devra traiter les Informations Confidentielles avec le même degré de protection qu'elle accorde à ses propres informations confidentielles, ou du moins être raisonnablement diligente quant à leur protection contre toute divulgation, et
- devra utiliser les Informations Confidentielles uniquement afin d'apprécier l'opportunité d'engager des relations contractuelles avec la PARTIE COMMUNIQUEANTE.

5. Toute information confidentielle demeure la propriété de la PARTIE COMMUNIQUEANTE et ne pourra faire l'objet de copie, ni de reproduction, sans son autorisation expresse et écrite ; à l'exception des copies qui seraient strictement nécessaires à la réalisation de l'objet du présent contrat.

Dans les dix jours suivant la réception de la demande de la PARTIE COMMUNIQUEANTE, la PARTIE BÉNÉFICIAIRE est tenue de lui restituer toutes les Informations Confidentielles accompagnées de toutes copies, ou d'attester par écrit de leur complète destruction.

Le présent contrat ne pourra être considéré comme concédant un droit quelconque, directement ou indirectement, à la PARTIE BÉNÉFICIAIRE sur les Informations Confidentielles, il organise seulement leur utilisation de la manière et dans les limites telles définies par le présent contrat.

La PARTIE COMMUNIQUEANTE assure qu'elle est autorisée à communiquer les Informations Confidentielles.

La PARTIE COMMUNIQUEANTE ne donne aucune garantie d'aucune sorte quant à la nature des Informations Confidentielles.

6. Le présent contrat prend effet à compter de _____ (date) pour une durée de _____.

Le présent accord peut être résilié par l'une ou l'autre des parties, à tout moment et de plein droit, sous réserve d'une notification écrite adressée à l'autre partie, avec un préavis de trente jours.

Les obligations de la PARTIE BÉNÉFICIAIRE, décrites au paragraphe 4, seront maintenues jusqu'à l'échéance ou la résiliation du contrat.

7. Le présent contrat intègre l'ensemble des engagements dont sont convenues les parties relativement à l'objet décrit ci-dessus ; et remplace toute communication orale ou écrite, antérieure ou actuelle, entre les parties concernant le même objet.

Le présent contrat ne pourra être modifié que par un écrit des parties.

8. Le présent contrat sera régi et interprété conformément au droit _____ (pays).

En foi de quoi, les parties ont signé le présent contrat en double exemplaire.

Nom et signature du CLIENT et date

Nom et signature du FOURNISSEUR et date

PROPULSÉ PAR :



Gestion de
Patrimoine
.com